

ACCORD CADRE NATIONAL



La Fédération Nationale
des Travaux Publics

&

les trois opérateurs
du Réseau Pour l'Emploi :

- **France Travail**
- **L'Union Nationale des Missions Locales**
- **CHEOPS le réseau Cap Emploi**

MISE EN ŒUVRE

1. Durée

Le présent accord-cadre prend effet à sa date de signature pour une durée de 3 ans.

2. Pilotage et suivi

France Travail, l'UNML et CHEOPS et La Fédération Nationale des Travaux Publics inciteront leurs référents régionaux à développer des partenariats opérationnels afin de mettre en œuvre, au regard du diagnostic territorial, une collaboration active au service du recrutement dans la filière et du placement des demandeurs d'emploi.

La Fédération Nationale des Travaux Publics, France Travail, l'UNML et CHEOPS réuniront semestriellement un Comité de pilotage (COPIL) national, composé de représentants de chaque partie signataire du présent accord. Ils pourront s'adjoindre autant que de besoin des expertises ad hoc utiles afin de suivre les engagements.

Chaque semestre, le COPIL national suit les actions prévues dans cet accord après avoir collecté les informations utiles auprès de leurs réseaux respectifs et sur la base des indicateurs annexés au présent accord.

Une fois par an, le COPIL national partage un bilan afin d'évaluer les différentes actions entreprises et enrichir éventuellement les axes de collaboration.

Le COPIL posera, à échéance, les modalités de la reconduction de l'accord après un bilan global.

3. Communication

La Fédération Nationale des Travaux Publics, France Travail et le Réseau pour l'emploi informent leurs réseaux respectifs des dispositions du présent accord et des bilans réalisés chaque année.

Les parties conviennent par ailleurs de mettre en place des actions de communication partagées pour valoriser leur coopération dans leurs supports respectifs d'information à destination des entreprises et des publics cible.

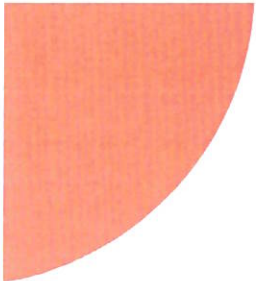
Elles veillent à s'informer mutuellement des événements de portée nationale et régionale.

Elles s'assurent d'afficher conjointement les logos sur les actions communes, d'intégrer l'autre partenaire dans tout support de communication relatif aux actions réalisées dans le cadre du présent accord.

4. Gestion des données

Chaque partie est responsable, chacune pour son propre usage, des données à caractère personnel qu'elle recueille au cours de l'exécution du présent contrat conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données 2016/679 ("RGPD"). Les coordonnées des contacts de chaque partie figurant, au jour de la signature du présent contrat, sont conservées dans le système d'information de chaque partie pour les besoins du présent partenariat et pendant la durée du contrat.

Elles sont hébergées dans un pays de l'Union Européenne ou auprès d'un prestataire ayant accepté contractuellement les exigences de l'article 28 du RGPD.



France Travail assurera la coordination de la relation avec les référents du Réseau pour l'emploi afin de renforcer la complémentarité des offres de service au bénéfice des entreprises adhérentes à la Fédération Nationale des Travaux Publics et des demandeurs d'emploi qui souhaitent accéder à ce secteur.

4. Favoriser l'inclusion des publics demandeurs d'emploi dans ce secteur

France Travail, ses partenaire du Réseau pour l'emploi et la Fédération Nationale des Travaux Publics s'engagent dans la valorisation d'une démarche inclusive par la sensibilisation et l'accompagnement des adhérents :


- à recruter des publics rencontrant des freins à l'accès au marché du travail notamment :
 - Les jeunes en recherche d'emploi bénéficiaires d'un contrat d'engagement jeune
 - Les demandeurs d'emploi de longue durée
 - Les bénéficiaires du RSA
 - Les séniors
 - Les personnes en situation de handicap
 - Les personnes résidentes en QPV
 - Les étrangers primo-arrivants
 - les personnes sous main de justice
- à élargir le sourcing de candidatures en favorisant l'accès à l'emploi et la formation aux publics issus de la mixité et de la diversité de parcours (femmes, séniors, personnes en transition professionnelle, DELD, ...)

Afin d'agir en faveur de l'inclusion des publics éloignés de l'emploi, France Travail assurera la coordination avec ses partenaires du Réseau pour l'Emploi (Mission Locale et Cap Emploi) pour proposer à la Fédération Nationale des Travaux Publics et ses adhérents une offre de service simplifiée et personnalisée favorisant :

- l'appui au recrutement et à l'intégration des jeunes en recherche d'un emploi, bénéficiaires de l'accompagnement Contrat Engagement Jeune (immersion, formation, recrutement...), Jeunes en alternance, décrocheurs, ...
- la connaissance des aides et mesures destinées à faciliter le recrutement de travailleurs en situation de handicap, ainsi que l'information sur l'adaptation au poste, le maintien dans l'emploi et l'évolution professionnelle.

France Travail, membre constitutif du groupement d'intérêt public de la communauté « Les entreprises s'engagent », développe de nombreuses collaborations dans les territoires avec les clubs départementaux de cette communauté.

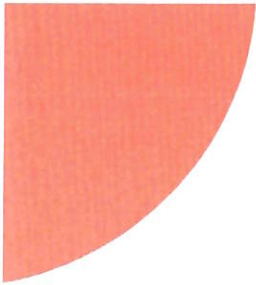
La Fédération Nationale des Travaux Publics invitera ses entreprises adhérentes à intégrer localement ce réseau pour mener des actions en faveur de l'insertion durable dans l'emploi.



Dans ce cadre, France Travail et la Fédération Nationale des Travaux Publics étudieront la possibilité d'adhérer à l'évolution de l'outil d'agrégation des offres d'emploi, permettant aux entreprises adhérentes de bénéficier d'un service de traitement personnalisé de leurs offres.

France Travail, l'UNML et CHEOPS s'engagent à :

- Présenter aux référents et adhérents de la Fédération Nationale des Travaux Publics leur offre de services (immersion, méthode de recrutement par simulation, détection de potentiel, actions de formation préalables au recrutement...) et les outils associés (immersion facilitée, espace employeur...), notamment par le moyen de webinaires,
- Faciliter la réalisation d'immersions (PMSMP) de demandeurs d'emploi dans les entreprises du secteur et ainsi permettre à celles-ci de faire découvrir leurs métiers ou d'initier un recrutement, et aux demandeurs d'emploi de confirmer leur projet professionnel.
- Informer les adhérents de la Fédération Nationale des Travaux Publics sur les dispositifs d'adaptation au poste (Préparation opérationnelle à l'emploi) et sur les différentes modalités de formation (notamment action de formation en situation de travail AFEST) et leur mise en œuvre afin d'accompagner de nouveaux publics vers l'ensemble des métiers du secteur. Ces dispositifs peuvent être mobilisés par France Travail dans son cadre budgétaire et juridique lorsqu'un écart particulier est constaté entre les compétences des candidats et celles exigibles pour occuper le poste.
- Promouvoir les actions de formation issues du Plan Régional de Formation ainsi que les dispositifs préparant l'entrée en formation (prépa-compétences) ou l'entrée dans l'emploi (POEC) afin de favoriser la qualification et l'accès aux métiers du secteur aux demandeurs les plus éloignés de l'emploi (bénéficiaires du PIC). Dans cet objectif France Travail et ses partenaires du Réseau pour l'Emploi agiront également en coordination avec l'OPCO de la Construction et le CCCA BTP, outil d'accompagnement des branches professionnelles du Bâtiment et des Travaux publics en matière de politique formation.
- Accompagner les adhérents de la Fédération Nationale des Travaux Publics dans l'utilisation de la Méthode de Recrutement par Simulation afin d'élargir leur sourcing et faire évoluer leurs pratiques de recrutement.
- Favoriser l'organisation d'événements de recrutement associant la Fédération Nationale des Travaux Publics, ses adhérents et assurer la mise en visibilité de ces manifestations sur Mes Evènements Emploi.
- Faciliter la mobilisation des représentants du dispositif « Transitions collectives » afin de favoriser la mise en réseau des entreprises des secteurs confrontés aux mutations et les entreprises de Travaux Publics qui ont des besoins de recrutement
- Présenter aux adhérents de la Fédération Nationale des Travaux Publics toute aide et mesure permettant de favoriser les recrutements en agissant sur les freins périphériques à l'emploi (aides à la mobilité et au logement, site Mes aides).

- 
- Inviter France Travail et le Réseau pour l'emploi à participer à des événements, salons professionnels ou actions organisées par la Fédération Nationale des Travaux Publics visant à promouvoir les métiers et à répondre aux besoins de recrutement du secteur.

France Travail, l'UNML et CHEOPS s'engagent à :

- Promouvoir les métiers des travaux publics auprès des demandeurs d'emploi lors de l'organisation de réunions d'informations collectives, d'ateliers de découverte des métiers et par une communication à travers ses différents moyens de communication externe en s'appuyant au besoin sur les différents supports fournis par la Fédération Nationale des Travaux Publics ;
- Assurer une promotion des événements organisés par la Fédération Nationale des Travaux Publics en matière d'emploi et de recrutement.

France Travail assurera la coordination de la relation avec les référents du Réseau pour l'emploi afin de renforcer la connaissance des métiers du secteur par les équipes des Cap Emploi et Mission Locale et ainsi favoriser l'attractivité du secteur auprès des demandeurs d'emploi .

3. Accompagner le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et faciliter les recrutements au sein de la filière.

Cette action vise à renforcer la connaissance et la mobilisation de l'offre de service de France Travail et de ses partenaires du Réseau pour l'emploi afin de répondre aux besoins de recrutement, d'évolution des compétences ainsi qu'aux transitions professionnelles du secteur. Une attention particulière sera portée sur l'impact des dispositions écologiques, énergétiques et numériques sur les métiers du secteur.

La Fédération Nationale des Travaux Publics s'engage à :

- Faire connaître au plus tôt les besoins en recrutement de ses adhérents auprès des acteurs du Réseau pour l'emploi et à les qualifier par métiers en nombre et régions, pour anticiper et optimiser la mobilisation des services d'aides au recrutement.
- Inciter ses adhérents à déposer leurs offres d'emploi ouvertes au recrutement externe dans leur espace recruteur, sur le site www.francetravail.fr et/ou auprès des agences locales de France Travail, afin de favoriser la transparence du marché du travail, le recrutement des entreprises et le placement de demandeurs d'emploi.
- Assurer la promotion de l'offre de services de France Travail, de l'UNML et CHEOPS auprès de ses adhérents, notamment les dispositifs d'immersion, de recrutement par simulation et de formation préalable à un recrutement.
- Inciter ses adhérents à participer à des opérations de recrutement dédiées (jobdating) ainsi qu'à des événements permettant de « recruter autrement » comme des Stades vers l'emploi, des jobs datings inversés, etc.



La Fédération Nationale des Travaux Publics s'engage à :

- Partager avec France Travail et le Réseau pour l'emploi toutes données statistiques, études sectorielles ou prospectives portant sur les enjeux et besoins prévisionnels de recrutement de la filière à la maille des territoires ;
- Informer France Travail et le Réseau pour l'emploi des évolutions relatives au contexte économique et social du secteur et en faciliter la compréhension du réseau France Travail via l'organisation de webinaires ou par tout autre moyen ;
- Faciliter l'acculturation des correspondants régionaux Bâtiment et Travaux Publics et des conseillers France Travail, Réseau pour l'emploi aux métiers du secteur en organisant des sessions de sensibilisation et de formation et en incitant ses entreprises adhérentes à les accueillir en immersion, lors de journées Portes ouvertes ou lors de visites d'entreprises.
- Relayer auprès de ses adhérents, les informations relatives à l'offre de service France Travail / Réseau pour l'emploi.

2. Promouvoir et améliorer l'attractivité des métiers des travaux publics

Des actions seront mises en œuvre afin d'inciter les entreprises du secteur à informer, accueillir et faciliter la découverte des métiers par des demandeurs d'emploi.

Dans cet objectif, la Fédération Nationale des Travaux Publics s'engage à :

- Participer, et inviter ses adhérents à participer à la co-animation de réunions d'information, d'ateliers de découverte et de promotion des métiers, d'actions organisés par France Travail et ses partenaires du Réseau pour l'emploi ;
- Inciter ses adhérents à participer aux événements organisés lors de journées et semaines thématiques nationales ou régionales ;
- Inciter ses entreprises adhérentes à organiser des Portes ouvertes et des visites d'entreprises à destination des demandeurs d'emploi ;
- Faciliter les immersions des demandeurs d'emploi au sein des entreprises adhérentes de La Fédération Nationale des Travaux Publics pour faire découvrir les métiers du secteur, valider des projets professionnels ou tester des candidats lors de recrutements. Cette action visera aussi à promouvoir le recours au site « Immersion facilitée » afin de permettre aux entreprises de se positionner comme entreprises accueillantes en publiant leur capacité à accueillir des personnes en recherche d'emploi et simplifier la réalisation de ces périodes (dématérialisation du processus) ;
- Communiquer tout support de communication et d'information sur les métiers du secteur (fiche métiers, infographie, vidéos métiers, fiches formations...);
- Contribuer à l'actualisation du référentiel des métiers ROME 4.0 et à l'élaboration des fiches emplois du secteur en communiquant tout élément utile (fiches métiers). Cette action visera également à identifier des compétences transférables qui permettront d'élargir le sourcing à des profils venant de secteurs différents.
- Contribuer à la capitalisation des informations figurant dans Métierscope.

AXES DE PARTENARIAT :

La Fédération Nationale des Travaux Publics, France Travail, l'UNML et CHEOPS s'accordent sur 4 axes principaux de partenariat visant à agir ensemble sur le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et la satisfaction des besoins en recrutement des entreprises adhérentes de la Fédération Nationale des Travaux Publics.

Ces axes de partenariat se concrétisent par l'élaboration conjointe d'actions mises en œuvre opérationnellement au niveau des territoires :

1. Veiller au maintien et à la qualité de la synergie entre les réseaux
2. Promouvoir et améliorer l'attractivité des métiers des travaux publics
3. Accompagner le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et faciliter les recrutements au sein de la filière
4. Favoriser l'inclusion des publics demandeurs d'emploi rencontrant des freins à l'accès au marché du travail

1. Veiller au maintien et à la qualité de la synergie entre les réseaux

France Travail, l'UNML, CHEOPS et la Fédération Française du Bâtiment ont identifié et mettent en relation des référents régionaux dans leurs réseaux pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle de la présente convention au plus près des territoires et des bassins d'emploi. Ils conviennent de la mise à jour régulière de ces informations.

France Travail, l'UNML et CHEOPS s'engagent à :

- Organiser un webinaire de présentation de la convention partenariale à leurs référents régionaux et sectoriels afin de partager les nouvelles modalités du partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment ainsi que les besoins de recrutement de ses adhérents à l'échelle des territoires
- Organiser des webinaires auprès des référents et adhérents de la Fédération Française du Bâtiment afin de présenter leur offre de services, encourager les actions déclinées dans les territoires et de partager les bonnes pratiques ;
- Mettre à disposition de la Fédération Française du Bâtiment et ses adhérents l'information sur le marché de l'emploi dans la filière et les métiers du secteur (base Data emploi, enquête Besoins de Main-d'œuvre annuelle, mise à jour des données statistiques annexées à la présente convention...).

France Travail assurera la coordination de la relation avec les référents du Réseau pour l'emploi afin de permettre la diffusion du partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment auprès des équipes des Cap Emploi et Missions Locales.



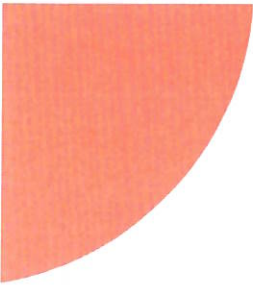
OBJECTIFS

Tenant compte des enjeux de chacun des partenaires, la présente convention a pour objectifs :

- De confirmer les modalités de collaboration opérationnelles de France Travail et de ses partenaires du Réseau pour l'emploi, avec la Fédération Française du Bâtiment et ses entreprises adhérentes ;
- D'accompagner les entreprises du secteur du bâtiment confrontées à des mutations professionnelles et des difficultés de recrutement, en mobilisant l'offre de services de France Travail et de ses partenaires au bénéfice des personnes en recherche d'emploi ;
- De promouvoir les métiers et les emplois du secteur et en faciliter l'accès aux demandeurs d'emploi, notamment les demandeurs les plus éloignés de l'emploi, en favorisant davantage de diversité et d'insertion.
- D'inscrire ce partenariat dans le contexte de transition écologique et énergétique qui impacte fortement l'emploi et les formations de ce secteur.

La présente convention fixe également un cadre au déploiement d'actions territorialisées. Ces actions seront mises en place de façon concertée dans les territoires en tenant compte des besoins spécifiques des entreprises et des spécificités du marché du travail de chacun d'entre eux.

Dans ce cadre, France Travail, l'UNML et CHEOPS tout en conservant leurs compétences et leurs missions auront pour objectif de renforcer leur coopération et la coordination des actions menées au bénéfice de ce secteur suivant des organisations propres à chaque territoire.



Dans le cadre du rapprochement, initié en 2020, entre Cap emploi et Pôle emploi (devenu France travail depuis janvier 2024), ont été créées dans chaque agence France Travail au titre du Lieu Unique d'Accompagnement des Team handicap composées de conseillers France travail à dominante handicap et de conseillers Cap emploi qui interviennent en complémentarité pour sécuriser les parcours d'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et les employeurs sur leurs projets de recrutement et d'intégration en emploi. L'expertise des conseillers Cap emploi est mobilisée dans les situations pour lesquelles est établi un besoin important d'accompagnement sur le champ de la compensation du handicap.

Le réseau CHEOPS, c'est :

- 98 Cap emploi
- 1000 Lieux d'accueil
- 2500 Salariés
- 15 Associations régionales

Chaque année, environ :

- 210 000 Retours à l'emploi dans le cadre des Lieu Unique d'Accompagnement aux côtés de France Travail
- 25000 Maintiens dans l'emploi réussis
- 77000 Conseils en évolution professionnelle (demandeurs d'emploi et salariés)



Les ML accueillent et accompagnent pour de plus de 1,3 Millions de jeunes par an et font partie du Service Public de l'Emploi et sont également reconnues comme opérateurs du conseil en évolution professionnelle. Sur les territoires ultramarins, 12 Missions Locales assurent l'accueil et l'accompagnement de plus de 80 000 jeunes par an et sont en contact avec plus de 150 000 jeunes.

L'ensemble des Missions Locales assurent leur mission d'accueil et d'accompagnement de tous les jeunes selon trois grands principes d'action :

- Garantir l'accès à leurs services à tous les jeunes qui le souhaitent dans les 6800 lieux d'accueil
- Favoriser la co-construction de leur parcours d'insertion, en partant de leurs projets et de leurs besoins, dans une posture professionnelle du « tenir conseil »
- Assurer la sécurisation des parcours des jeunes en mobilisant les ressources et dispositifs existants, par leur fonction d'assembler des acteurs de leur territoire d'intervention

CHEOPS Le Réseau CAP EMPLOI :

Créé en 2014, de la fusion des deux réseaux Unith et Ohé Prométhée, et rejoint par des Cap emploi non affiliés, CHEOPS - le Conseil national Handicap & Emploi des Organismes de Placement Spécialisés, représente les Cap emploi auprès des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des partenaires sociaux.

Les missions de Cheops :

Les actions permanentes de Cheops ont pour objet de :

- Représenter l'ensemble des Organismes de Placement Spécialisés dénommés Cap emploi.
- Participer à la définition et mise en œuvre des politiques d'accès à l'emploi, à la formation et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Professionnaliser les équipes et les acteurs de la gestion des ressources humaines pour l'emploi des personnes handicapées.

Cap emploi, organisme de placement spécialisé, délivre une mission de service public sur l'ensemble du territoire français.

Sa mission est d'informer, conseiller et accompagner les employeurs (quel que soit leur taille et leur secteur d'activité) et les personnes en situation de handicap reconnues ou en voie de l'être (demandeur d'emploi, salarié et agents de la fonction publique) et ce en complémentarité avec France travail dans le cadre d'une offre de service intégrée.

Cap emploi intervient sur l'accompagnement vers l'emploi mais aussi sur l'accompagnement dans l'emploi. Les Cap emploi ont également mission d'accompagner les personnes en situation de handicap (ou en voie de l'être) en emploi et les employeurs lorsque l'impact de la santé met en risque la pérennité de l'emploi (accompagnement DANS l'emploi) ou lorsque la personne souhaite ou doit se projeter sur un autre emploi (accompagnement EN emploi et Evolution professionnelle).

Dans ce cadre, les Cap emploi collaborent avec les acteurs de la prévention de la désinsertion professionnelle du territoire, en complémentarité et en déployant leur expertise emploi/handicap.



France Travail :

Créé par la loi Pour le Plein Emploi du 18 décembre 2023, France Travail a remplacé Pôle emploi au 1er janvier 2024.

France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi.

France Travail fait partie du Réseau Pour l'Emploi qui réunit l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs spécialisés (Missions Locales, Cap Emploi) ainsi que, sur la base du volontariat, les opérateurs porteurs de solutions d'accompagnement et d'offres d'accompagnement spécifiques.

Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de tous les employeurs.

Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau Pour l'Emploi.

France Travail en quelques chiffres :

- 4,4 millions de personnes inscrites à France Travail ont retrouvé un emploi,
- 83,5 % des demandeurs d'emploi satisfaits de leur accompagnement par France Travail,
- 86 % des entreprises ayant fait appel à France travail pour leurs recrutements sont satisfaites ou très satisfaites des services de France travail,
- 478 millions de visites annuelles sur francetravail.fr et les applications mobiles de France travail,
- Près de 20 millions d'offres d'emploi publiées sur francetravail.fr,
- 23 800 conseillers dédiés au suivi et à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et plus de 6000 conseillers dédiés à la relation entreprise.

Union Nationale de Missions Locales (UNML) :

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 2003, l'UNML assure à la fois la représentation des Missions Locales auprès des acteurs publics, économiques et sociaux au plan national, et la fonction de syndicat employeurs de la branche professionnelle qui regroupe environ 15 000 salariés.

Présentes sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin, les 440 Missions Locales se sont regroupées en 15 associations régionales pour faire valoir dans une expression collective, leur volonté :

- d'une action globale pour l'insertion des personnes et tout particulièrement des jeunes de 16 et 25 ans.
- d'une action territorialisée s'appuyant sur la volonté des élus locaux, des pouvoirs publics et des acteurs locaux de construire des solutions appropriées.

Les AR ML (associations régionales des Missions Locales), au travers de leurs programmes régionaux d'appui aux ML ont parmi leurs fonctions, celle d'organiser les partenariats pour renforcer l'action des ML pour favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi.

LES PARTENAIRES

La Fédération Nationale des Travaux Publics :

La Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) représente et défend les entreprises de Travaux Publics de toutes tailles, spécialités ou régions.

La vocation de la FNTP est de faire valoir les intérêts de la profession et de promouvoir les meilleures conditions de développement du marché des Travaux Publics, de contribuer à la qualité du dialogue social notamment à travers la négociation collective de branche et d'assurer un haut niveau de services à l'ensemble de ses adhérents.

Dans ce cadre, l'une de ces missions consiste en la valorisation des métiers et des formations des Travaux Publics ainsi qu'au développement et à la promotion de la formation professionnelle.

Les entreprises de travaux publics conçoivent, construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures et réseaux de notre société. Elles ont réalisé 100 milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2022, dont près de 52 % à l'international.

Le secteur des travaux publics rassemble 8 000 entreprises qui emploient 300 000 salariés en France se répartissant de la façon suivante :

- 53 % : Ouvriers
- 29 % : ETAM
- 18 % : Cadres

Une majorité des effectifs se situe dans les entreprises de plus de 250 salariés, les TPE ne représentant qu'une part relativement marginale de l'emploi (7%).

Les entreprises de travaux publics dépendent fortement de la commande publique. Les principaux clients sont les suivants :

- Les collectivités locales : 39,6 %
- Le secteur privé : 34,9%
- Les grands opérateurs : 20,1%
- Les concessions et contrats de partenariats : 2,7 %
- L'Etat : 2,7 %

Les entreprises de travaux publics recouvrent une grande diversité de spécialités et de métiers :

- Travaux routiers (16,5Mds €)
- Terrassement (9 Mds €)
- Adduction d'eau, assainissement et autres canalisations et installations (7,6 Mds€)
- Travaux électriques (5,9 Mds€)
- Ouvrages d'art et équipements industriels (4,1 Mds€)
- Voies ferrées (1,5 Md€)
- Fondations spéciales, sondages, forages (1,4 Md€)
- Travaux souterrains (1,3 Md€)
- Travaux en site maritime ou fluvial (0,7 Md€).



Avec les Fédérations Régionales des Travaux Publics, de nombreuses actions ont été menées pour la découverte, la promotion des métiers et des formations dans les Travaux Publics, l'insertion des publics dans l'emploi. Les prescripteurs de l'emploi et les bénéficiaires ont été invités et associés à ces manifestations.

Ces actions ont pris des formes multiples et variées :

- Salons et forums : Mondial des Métiers - CAP sur les TP - Le Big Bang de l'emploi - TP Tour - En conditions de chantier - Place des travaux publics - ...
- Journées thématiques : rencontres avec les professionnels et les organismes de formation, job dating, conférence, speed dating, ...
- Information et formation des prescripteurs de Pôle emploi sur les métiers et les formations
- Visites de chantiers, Journées Casquées, ...
- Journées Portes Ouvertes de centres de formation
- Participation à la Semaine du Bâtiment et des Travaux Publics
- Visites immersives dans les métiers avec des vidéos à 360°
- Journées immersives sur des chantiers et tests des gestes-métier
- Ateliers pratiques dans les centres de formation

Elles ont permis de faire découvrir et présenter les métiers et les formations aux différents publics :

- **Prescripteurs** : Conseillers RSA - Conseillers Pôle emploi - Référents entreprises - Référents BTP - Conseillers Cap Emploi - Conseillers de Maisons de l'Emploi - Services d'orientation - ...
- **Bénéficiaires** : Demandeurs d'emploi - Allocataires du RSA - Jeunes de Missions Locales - Adultes en reconversion - Réfugiés - Travailleurs en situation de handicap - Public en insertion - Jeunes en orientation - Jeunes de l'E2C - Jeunes de l'EPIDE - ...

Toutes ces actions ont renforcé les liens et le partenariat avec Pôle emploi et les acteurs locaux de l'insertion, de développer le réseau des prescripteurs et l'attractivité du secteur des Travaux Publics.

Au total, ce sont :

- **46 interventions auprès de conseillers,**
- **23 500 visiteurs (tout public)**
- **et 2 265 bénéficiaires qui ont participé à ces manifestations.**

A ces actions s'ajoutent les événements conduits directement par les FRTP sur leurs territoires.

Pour renforcer encore davantage ce partenariat, la Fédération Nationale des Travaux Publics s'associe à l'élaboration d'une feuille de route pour le secteur de la Construction.

Par ailleurs, compte tenu des enjeux du secteur et de la dynamique partenariale engagée au cours de ces 3 années, la Fédération Nationale des Travaux Publics et France Travail décident de poursuivre leur collaboration par la signature d'une nouvelle convention.

Cette convention intervenant dans le cadre de la création de France Travail, les acteurs du Réseau pour l'Emploi ont été invités à contribuer à son élaboration et afin de créer les conditions d'une coopération renforcée s'accordent à la co-signer.



Cependant, depuis 2022, le nombre d'emplois est relativement stable, et près de la moitié des entreprises du secteur évoque des difficultés importantes de recrutement entravant leur activité.

Les principaux besoins portent en particulier sur les métiers de :

- Conducteurs d'engins et Terrassiers
- Constructeurs en ouvrages d'art
- Constructeurs de réseaux de canalisations et assimilés
- Constructeurs de routes et assimilés
- Monteurs en réseaux
- Ouvriers VRD
- Poseur de voies
- Mécanicien d'engins

Et les fonctions de :

- Chef de chantier
- Conducteurs de travaux
- Chef d'équipe

85 % des entreprises de travaux publics ont des projets de recrutement dans les 3 ans.

17 900 projets de recrutement sont actuellement recensés sur l'ensemble des fonctions.

Pour faire face au phénomène naturel de départs à la retraite et à l'évolution des métiers liée à la transition écologique et numérique, la promotion des métiers des Travaux Publics, auprès des différents publics, dont les demandeurs d'emploi, constitue une priorité pour le secteur.

Bilan de la précédente convention 2021-2023

La coopération établie entre 2021 et 2023 entre France Travail et la Fédération Nationale des Travaux Publics a permis le rapprochement entre les réseaux.

Au sein de France Travail, la mise en place d'une organisation sectorielle des relations avec les fédérations et les entreprises a structuré la relation avec les entreprises du secteur et la connaissance de leurs besoins de recrutement. **En 2022, 2023, France Travail a recueilli et traité un volume d'offres d'emploi correspondant à 28% des embauches du secteur et 70% de ces offres ont été satisfaites.**

Sur cette période, en lien avec la Fédération Nationale des Travaux Publics, France travail s'est engagé à promouvoir les métiers et les compétences des Travaux Publics.

En 2023, près de **1800 Immersions professionnelles ont ainsi été réalisées** avec les entreprises des Travaux Publics permettant à la fois la découverte de métiers à des demandeurs d'emploi ayant un projet professionnel dans le secteur et la sécurisation de candidatures lors de recrutement.

Notre engagement commun dans ce partenariat a permis **d'orienter en formation quasi un millier de demandeurs d'emploi par an** sur ce secteur.

Enfin, en 2023, **266 évènements ont été organisés dans le secteur des Travaux Publics** dont 40% environ à des fins d'information et de découverte du secteur, 30% dans le cadre de recrutement et un peu plus de 15% en vue d'actions de formation.



PREAMBULE

Les entreprises de Travaux Publics sont confrontées au quotidien aux enjeux des transitions environnementales, numériques et technologiques. La croissance du secteur sera conditionnée par la capacité des entreprises à s'approprier ces différents enjeux qui entraînent naturellement des répercussions sur les activités, les métiers et les besoins en compétences.

Les entreprises de Travaux Publics sont au cœur de la transition écologique dans tous les territoires, urbains comme ruraux. Elles ont le souci de diminuer l'empreinte carbone de leurs chantiers, mais aussi de proposer à leurs clients des solutions techniques et d'aménagement plus respectueuses de l'environnement.

Les initiatives se multiplient pour éliminer progressivement les énergies fossiles, décarboner le secteur, promouvoir l'innovation, entretenir les réseaux et construire des infrastructures plus résilientes. Économie circulaire et décarbonation des procédés s'installent au cœur des savoir-faire des entreprises de Travaux Publics.

Au sein des chantiers, la réduction de l'empreinte carbone passe par une optimisation des flux et de l'énergie utilisée, notamment pour faire fonctionner les matériels. Elle passe également par une optimisation de l'utilisation des matières premières grâce à la valorisation de matériaux recyclés ou à l'utilisation de matériaux moins émissifs.

Quant à la préservation de la biodiversité et des milieux aquatiques, des nouvelles compétences autour du génie écologique sont en cours de déploiement dans les entreprises de Travaux Publics, portées notamment par de nouvelles techniques innovantes liées aux matériaux utilisés ou à la conception même des infrastructures.

Les entreprises et les salariés sont également fortement impactés par la révolution numérique : BIM et technologies 3D, dématérialisation des échanges de données entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises ou bien avec l'environnement extérieur. Ces constats nécessitent de former à de nouveaux métiers et à faire monter en compétence les collaborateurs.

Enfin, la très haute technologie se fait de plus en plus présente sur les chantiers avec des exosquelettes conçus pour alléger les charges ou des casques à réalité augmentée permettant d'améliorer la précision des travaux. Les engins autonomes comme les robots tunneliers autonomes, les drones sont déjà utilisés sur des chantiers. Les engins actuels intègrent davantage de technologies : guidage GPS, système de pilotage à distance, capacité de communication, motorisation électrique... Ces évolutions s'accompagneront d'innovations d'usage pour le métier de conducteur d'engins et de nouvelles compétences (pilotage de systèmes automatisés, polyvalence sur différents engins, analyse des données générées par les engins, anticipation des actions réalisées par les engins de manière autonome...). Demain, ces technologies seront d'usage courant dans de nombreux métiers.

Dans ce contexte de profondes mutations environnementales, numériques et technologiques du secteur des Travaux Publics, le développement des compétences constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour assurer l'employabilité des salariés et la compétitivité des entreprises.

Par ailleurs, le secteur des travaux publics fait face à d'importants défis de recrutement. Chaque année, en moyenne, plus de 40 000 salariés rejoignent la profession. Si la dynamique de recrutement a été interrompue par la crise sanitaire, elle a repris rapidement par la suite.



ACCORD CADRE NATIONAL

Entre

La Fédération Nationale des Travaux Publics

Sis 3 rue de Berri - 75008 PARIS

Représenté par son Président,

Monsieur Alain GRIZAUD

d'une part

Et

les trois opérateurs du Réseau Pour l'Emploi :

- France Travail

Siège : 1 Avenue du Docteur Gley - 75020 PARIS

Représenté par son Directeur général,

Monsieur Thibaut GUILLUY

- L'Union Nationale des Missions Locales

Ci-après dénommé « UNML »

54 rue de Paradis - 75010 Paris

Représenté par son président,

Monsieur Stéphane VALLI

- CHEOPS le réseau Cap Emploi

Le Conseil National Handicap et Emploi des Organismes de Placements Spécialisés

Ci-après dénommé « CHEOPS »

Représenté par son président,

M. Jean-Pierre BENALET,

ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

d'autre part

Chaque partie prend les dispositions qui lui incombent, afin notamment d'assurer l'information des personnes concernées en application des articles 12, 13 et 14 du RGPD ainsi que l'exercice de leurs droits en application des articles 15 et suivants du RGPD, permettant qu'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données puisse être exercé et traité dans un délai inférieur à 30 jours par courrier ou email adressé directement aux personnes concernées. Les parties s'assurent également que les violations de données sont traitées dans les conditions prévues par les articles 33 et 43 du RGPD.

5. Modalités de révision et de résiliation

Toute modification de l'accord fera l'objet d'un avenant entre les deux parties.

L'accord peut être résilié, à la demande de l'une ou l'autre des parties, par un courrier adressé en lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prend effet dans un délai de 3 mois à compter de la date de réception de cette décision par l'autre partie.

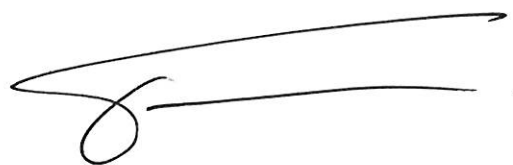
Fait en quatre exemplaires originaux, remis à chacune des parties,
Le 7 octobre 2024

Pour La Fédération Nationale des Travaux Publics
Le Président


P/O

Alain GRIZAUD

Pour France Travail
Le Directeur Général


Thibaut GUILLUY

Pour l'Union Nationale des Mission Locales (UNML)
Le Président


Stéphane VALLI

Pour CHEOPS - Le réseau Cap Emploi
Le Président


Jean-Pierre BENALET